

L'hon. Jean Chrétien (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): 1. Oui.

2. Adjoint spécial au ministre.
3. \$13,000 par année.

LE CONTRAT DE CONSTRUCTION DE L'AÉROPORT INTERNATIONAL DE TORONTO

Question n° 1088—M. Gilbert:

1. Quels architectes se sont d'abord occupés de la planification et de la construction de l'aéroport international de Toronto?

2. Le contrat d'entreprise a-t-il été adjugé à la suite d'offres concurrentielles et, sinon, pourquoi pas?

3. Les plans des architectes étaient-ils acceptables au gouvernement?

4. Quelle était la capacité de l'aéroport planifié par les architectes et après quelle période?

5. Quels ont été les honoraires des architectes pour ce projet?

6. Est-ce qu'on étudie de nouveau l'aéroport international ou des agrandissements ou de nouveaux aéroports dans la région de Toronto?

7. Quels sont les architectes qui participent aux nouvelles études ou à la planification d'un nouvel aéroport et quels sont leurs honoraires?

8. Le contrat d'entreprise pour la planification ou la nouvelle étude a-t-il été adjugé à la suite de soumissions concurrentielles et, sinon, pourquoi pas?

L'hon. Paul Hellyer (ministre des Transports): 1. En supposant que cette question se rapporte à l'aéroport n° 1, à l'immeuble de l'administration, au groupe générateur, etc., les architectes étaient John B. Parkin Associates, Toronto.

2. Non. Le gouvernement a pour ligne de conduite de choisir les architectes d'après leur expérience et leur aptitude à entreprendre les travaux. Le contrat pour la construction de l'aéroquai n° 1 a été adjugé à la suite d'offres concurrentielles.

3. Oui.

4. 3.2 millions de passagers par année jusqu'à 1968.

5. \$2,022,041.87.

6. Oui. Une nouvelle aérogare et, en plus, le prolongement des pistes et la construction de voies de circulation connexes.

En supposant que les paragraphes 7 et 8 se rapportent à la nouvelle aérogare:

7. Aucun architecte n'a été nommé.

8. On n'a pas fait d'appels d'offres.

L'ACHAT PAR AIR CANADA D'AVIONS LOCKHEED L-1011

Question n° 1092—M. Skoberg:

1. Existait-il une entente officielle ou officieuse entre le gouvernement du Canada ou Air Canada et la Lockheed Company aux États-Unis concernant l'achat par Air Canada de 10 réactés Lockheed L-1011 et la passation de contrats par la Lockheed Company dans l'industrie canadienne?

[M. Matte.]

2. Dans l'affirmative, quelles étaient les conditions de l'entente?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre de l'Industrie et du Commerce): 1. Il n'y a pas eu d'entente entre le gouvernement du Canada et la Lockheed Aircraft Company concernant la concession de sous-traités par cette société dans l'industrie canadienne par suite de l'achat par Air Canada de 10 avions Lockheed L-1011. Cependant, des discussions et des négociations ont eu lieu avant l'achat, entre le ministère de l'Industrie et la Lockheed Aircraft Company concernant la concession de sous-traités concernant les avions L-1011.

2. Les discussions mentionnées au paragraphe (1) ci-dessus n'ont porté sur aucune condition particulière. On a toutefois pris des dispositions pour que la Lockheed Aircraft Company négocie directement avec les sous-traitants canadiens et on a reconnu que chaque fournisseur canadien et la Lockheed Aircraft Company s'entendraient dans ces pourparlers sur un prix de vente acceptable aux deux parties qui pourrait inclure l'amortissement des frais nécessaires avant la production pour un nombre précis d'avions.

LA TORDEUSE DES BOURGEONS DE L'ÉPINETTE DANS LE PARC NATIONAL DE FUNDY

Question n° 1094—M. Fairweather:

1. La tordeuse des bourgeons de l'épinette a-t-elle gravement endommagé les terres de la Couronne au Parc national de Fundy?

2. Dans l'affirmative, songe-t-on à arrêter cette infestation par la vaporisation d'insecticides et par la coupe sélective des arbres?

L'hon. Jean Chrétien (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): 1. Oui. Le parc national de Fundy occupe une partie du Sud du Nouveau-Brunswick, qui, prévoit-on, sera sérieusement infesté, en 1969, par la tordeuse des bourgeons de l'épinette.

2. Nous songeons à enrayer cette infestation en effectuant des vaporisations d'insecticides et en pratiquant des coupes de jardinage dans des aires restreintes fréquentées par un grand nombre de visiteurs.

[Français]

A PROPOS DU BLÉ VENDU PAR LE CANADA EN 1968

Question n° 1095—M. Laprise:

1. Quelle quantité et à quels pays le Canada a-t-il vendu du blé au cours de l'année 1968?

2. A quel prix le boisseau le Canada a-t-il vendu ce blé?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre de l'Industrie et du Commerce): D'après le Bureau fédéral de la statistique: 1. Les exportations canadiennes de blé pour la période de janvier à octobre (renseignements les plus récents) figurent au tableau ci-annexé.